

## A CONSERVER PAR LA FAMILLE

*Préalable :*

*L'Ecole intercommunale de Musique du Territoire de Beaurepaire a pour principale mission de conduire les élèves à une pratique amateur autonome. Pour atteindre cet objectif, les études sont organisées autour de trois axes indissociables et complémentaires qui sont :  
les pratiques collectives, la formation musicale et la discipline instrumentale.*

### 1) L'INSCRIPTION

L'inscription est valable pour une année scolaire complète. **Tous les droits et cotisations sont dus dans leur totalité :**

- Le droit d'inscription est payable en une seule fois en début d'année.
- Les cotisations sont annuelles et payables au trimestre.

Une attestation d'assurance extra scolaire sera exigée lors des inscriptions (responsabilité civile).

### 2) PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Les enfants sont pris en charge par les enseignants de l'Ecole Intercommunale de Musique du Territoire de Beaurepaire pour la durée de leurs activités musicales.

Avant de déposer les enfants, les parents sont tenus de vérifier la présence de l'enseignant. A leur charge de ne pas les laisser livrés à eux-mêmes au-delà de la durée de leurs cours ou en cas d'absences d'un professeur.

Les parents et les enfants doivent respecter les horaires.

### 3) MATERIEL NECESSAIRE

- Livres et méthodes sont à la charge des familles
- Les instruments :  
Location des instruments :  
Les instruments sont loués en priorité aux élèves débutants du 1<sup>er</sup> cycle.  
La location ne pourra excéder une année. Ponctuellement, une dérogation peut être accordée selon la disponibilité du parc d'instrument.  
Un contrat de location définit les obligations et les responsabilités des deux parties.

| Certains instruments ne peuvent pas être loués tels que le piano, la guitare, et certains matériels de percussions (baguettes etc. ...)

### 4) REGLES DE VIE

L'Ecole est sous la responsabilité de chacun, pour ce faire nous vous demandons de :

- Ne pas courir dans les bâtiments,
- Se rendre directement dans la salle de cours,
- Ne pas perturber les autres classes qui travaillent quand vous circulez dans les bâtiments,
- Veiller à la propreté des lieux publics (toilettes, couloirs, hall, ...)

Les familles s'engagent à communiquer toute modification d'adresse ou de changement de situation familiale. Elles sont responsables de tous les incidents pouvant découler d'une négligence sur ce point.

### 5) ABSENCE DE L'ELEVE

La gestion des responsabilités et du suivi des dossiers pédagogiques implique qu'en cas d'absence de l'élève, le professeur et le Directeur de l'école soient informés dans les meilleurs délais.

Pour toute absence prolongée ou répétée, la famille devra impérativement justifier les absences auprès du Directeur.

### 6) ABSENCE DES ENSEIGNANTS

En cas d'absence d'un enseignant, les cours seront remplacés dans la mesure du possible. Aucun dégrèvement de cotisation ne peut être consenti (la cotisation annuelle reste très inférieure au coût réel des cours).

### 7) CARNET DE LIAISON

Un carnet de liaison sera distribué à chaque élève dès la rentrée des cours. Vous y trouverez : les contacts, les temps forts de l'année, l'organisation de l'école, les activités, le calendrier des cours... . Ce carnet sera un lien privilégié entre les parents, l'élève et l'école.

\* \* \*

\*

# Ecole Intercommunale de Musique du Territoire de Beaurepaire

## Tarifs

**Droit d'inscription** : 30 € /inscrit

### Les cotisations

Tranches		Enfants / Ado		Adultes	
		Canton	Hors canton	Canton	Hors canton
1	Eveil + Bassin découverte	60€	120€	-	-
2	FM + PC	60€	150€	105€	210€
3	Cursus complet	210€	525€	300€	600€
4	Cursus musique actuelle	180€	360€	180€	360€
5	Inst. Indiv.	-	-	330€	660€
6*	Instrument Jouant à l'Harmonie	180€	360€	210€	525€
7	2 <sup>ème</sup> instrument	+180€	+360€	+246€	+462€
8	F.M Val Canto	-	-	60€	60€

2 enfants : 10% sur montant total

3 enfants : 20% sur montant total

### Classification

- Enfants / Ado :
  - de 5 à 18 ans
  - Cycle 1, Cycle 2, Cycle 3
- Adultes :
  - A partir de 18 ans
- Durée des cours :
  - Eveil : 1h +20 à 30 minutes de bassin découverte
  - FM : 1h30
  - CC : de 1h30 à 2h
  - FM Val Canto : 1h/semaine
  - FM adulte : 1h/semaine

\*Pour la tranche 6, un rendez vous préalable avec le Directeur est nécessaire afin de valider ce tarif.

Location instrument : **150€/ an** + contrat de location et chèque de caution de 360€ (location en priorité aux élèves débutants)